

2- Contreparties financières et Modalités de paiement

- Adhère(nt) à l'association de la Maison Familiale Rurale, elle-même adhérente à :
- La fédération départementale des Maisons Familiales Rurales et par son intermédiaire à l'UDAF d'Ille et Vilaine
 - L'union nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation
- Frais d'adhésion 40 € (aucun remboursement après l'entrée en formation)
- Frais d'inscription 50 € (non remboursables en cas de désistement)
Soit un total de 90 € payables au jour de signature du contrat financier (encaissé en septembre)
- Les autres frais engagés par l'établissement pour le compte de l'élève (frais médicaux...) feront l'objet d'une facturation particulière.
- Les frais de scolarité sont payables :
En 10 mensualités (de septembre 2020 à juin 2021) au choix coché ci-dessous
- le 1^{er} le 5 le 10 le 15 lede chaque mois de septembre à juin.

Toute échéance impayée pourra entraîner la perte de cette facilité de paiement et l'exigibilité du solde annuel des frais de scolarité.

Classe	Interne	Demi-pensionnaire
4 ^{ème} / 3 ^{ème}	1500 € soit 10 x 150 €	1225 € soit 10 x 122.50 €
CAPA	1715 € soit 10 x 171.50 €	1420 € soit 10 x 142 €
2 nd BAC PRO	1848 € soit 10 x 184.80 €	1542 € soit 10 x 154.20 €
1 ^{ère} BAC PRO	2235 € soit 10 x 223.50 €	1930 € soit 10 x 193 €

3- Annulation, résiliation du présent engagement – Pénalités

Par lettre recommandée ou par simple déclaration écrite au secrétariat de l'établissement, le signataire de ce contrat de scolarité peut décider de l'annulation ou de la résiliation de l'inscription :

- Avant la rentrée de l'année scolaire : dans ce cas, l'annulation entraînera la perte totale des frais d'inscription.
- A partir du jour de la rentrée de l'année scolaire et sous réserve de l'application du paragraphe ci après. Tout trimestre scolaire commencé est dû en totalité, même en l'absence de l'élève en cours.
- Dans les sept jours de la signature ou de la remise du présent contrat financier et lorsque le paiement en plusieurs échéances est applicable : dans ce cas l'intégralité des sommes versées sera remboursée.

En cas de renvoi de l'élève par l'établissement, les sommes correspondantes aux prestations non servies seront remboursées ou non facturées.



Agrafer votre RIB Ici
Et le chèque de 90 €

ENGAGEMENT RESPECTIF DES PARTIES

- L'établissement MFR de Goven s'engage expressément à fournir la prestation convenue dans les conditions fixées par la documentation remise lors de l'inscription.
- Les soussignés, Monsieur (*Nom, Prénom*)
Et Madame (*Nom, Prénom*)
Demeurant
.....
Téléphone :
Agissant en qualité de père – mère – tuteur – autre
Déclare(*nt*) inscrire l'élève auprès de
l'établissement et s'engage(*nt*) à payer l'intégralité des frais d'inscription et
d'adhésion de 90 € et les frais de scolarité cochés ci-dessous.

Classe	Interne	Demi-pensionnaire
4 ^{ème} / 3 ^{ème}	<input type="checkbox"/> 1500 €	<input type="checkbox"/> 1225 €
CAPA	<input type="checkbox"/> 1715 €	<input type="checkbox"/> 1420 €
2 nd BAC PRO	<input type="checkbox"/> 1848 €	<input type="checkbox"/> 1542 €
1 ^{ère} BAC PRO	<input type="checkbox"/> 2235 €	<input type="checkbox"/> 1930 €

Fait à Le

Signature de la direction :

Signature(s) de(s) répondant(s)
financier(s) :

Signature précédée de : « Lu et Approuvé »

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA Direct Débit – SDD

Vous vous engagez avec l'entreprise suivante :

IDENTIFICATION du CRÉANCIER (MFR)

MAISON FAMILIALE RURALE
34 Rue des Croix de Roche
35580 GOVEN

N° ICS : FR03ZZZ417929

REFERENCE DU MANDAT Cette référence de mandat est à conserver

Référence unique de mandat :

R U I C

Conditions générales d'utilisation de votre mandat.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LA MFR DE GOVEN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la MFR de GOVEN.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

En ce qui vous concerne nous avons besoin des éléments suivants :

IDENTIFICATION du DÉBITEUR (vous)

NOM Prénom :

N° Rue

Code Postal Ville

Vos coordonnées bancaires :

BIC

IBAN

Type de Paiement : Récurrent

Votre signature

(Merci de dater le document à la date de rentrée de votre jeune)

DATE Ville

Votre signature validant votre autorisation

« Lu et Approuvé »

REFERENCE DU CONTRAT

DESCRIPTION DU CONTRAT : Frais de pension et de scolarité.

POUR L'ENFANT :

Nom : Prénom :

Classe :

Nom :

Prénom :

Classe :

Demi-pensionnaire

Interne

Maison Familiale Rurale
34 Rue des Croix de Roche
35580 Goven

02 99 42 01 26

mfr.goven@mfr.asso.fr

www.mfr-goven.fr



CONTRAT FINANCIER

Élève boursier..... oui non

- Notification de droits ouverts..... oui non

- Vous déposez un nouveau dossier oui non

Avant ouverture de tout nouveau dossier de bourse,
Veuillez apporter votre **Avis d'imposition 2019 sur revenus 2018**
Pour que nous fassions votre simulation de bourses

FACTURE PAYÉE PAR :

la famille

OU

autre organisme

Nom Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....

Ville.....

Téléphone.....

Nom de l'organisme.....

Adresse.....

Code postal.....

Ville.....

Téléphone.....

1- Inscription / Réinscription de l'élève

Nom : Prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Adresse :

Téléphone :

Classe et établissement d'origine :

L'élève est inscrit dans la formation suivante à partir du

4^{ème} / 3^{ème}

CAPA

2nd BAC PRO

1^{ère} BAC PRO

Selon le régime :

Interne

Demi-pensionnaire